



Barrages de la Sélune

Préfecture de la Manche
3, place de la Préfecture
50009 SAINT LÔ Cedex
tél. +33(0)2 33 75 49 50
fax. +33(0)2 38 53 09 78
www.manche.gouv.fr

Saint-Lô, 3 juillet 2012

La Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a confirmé la décision prise en novembre 2009 de ne pas renouveler les titres d'exploitation hydroélectrique des barrages de Vezins et de la Roche-Qui-Boit.

Le préfet de la Manche a donc notifié ce jour à EDF la décision d'arrêt de l'exploitation de ces deux barrages. Afin de garantir la sûreté des ouvrages et la sécurité publique, EDF continuera à en assurer la gestion jusqu'à l'achèvement de la vidange des retenues.

Il est rappelé que conformément aux engagements pris par l'Etat, la vidange et l'effacement des barrages n'interviendront qu'une fois défini, en concertation notamment avec les élus concernés, le dispositif d'accompagnement prévu pour développer un nouveau projet de territoire pour la vallée de la Sélune.

INFORMATIONS
COMPLEMENTAIRES

CONTACT PRESSE
CABINET DU PREFET

Marc LUGAND-SACY
tél. +33(0)2 33 75 4641
06.89.10.15.53
marc.lugand-sacy@manche.gouv.fr
www.manche.gouv.fr